

RAPPORT ANNUEL

2021



Promotion
allaitement maternel
Suisse

Table des matières

- 3 Préface
- 4 Promotion allaitement maternel Suisse
- 4 Informations fondamentales sur l'allaitement
- 5 Organisation
- 6 Coronavirus en 2021
- 6 Un regard au-delà des frontières
- 7 Matériel d'information
- 8 Symposiums
- 13 Mise en réseau
- 13 Allaitement et travail rémunéré
- 14 Activités promotionnelles de l'industrie
- 14 Substituts du lait maternel – Appel à l'action
- 14 Banques de lait
- 14 Allaiter en route, mamamap
- 15 Semaine mondiale de l'allaitement maternel
- 16 Finances
- 18 Soutien financier
- 19 Perspectives



Vous trouverez des documents de base et des informations complémentaires en cliquant sur les passages de texte en **bleu**.

Impressum

Éditrice

Promotion allaitement maternel Suisse
Schwarztorstrasse 87, 3007 Berne
tél. 031 381 49 66
contact@allaiter.ch

Rédaction

Christine Brennan, Promotion allaitement maternel Suisse

Illustrations et mise en page

Judith Zaugg, Berne

Préface

Protéger l'allaitement : une responsabilité partagée

Le slogan de la semaine mondiale de l'allaitement maternel 2021, « Protéger l'allaitement maternel : une responsabilité partagée », correspond à une des principales préoccupations de notre fondation, qui s'engage en faveur de conditions juridiques et sociales optimales pour l'allaitement.

De nombreuses mères en Suisse souhaitent allaiter leur enfant. Malheureusement, des difficultés d'organisation les amènent souvent à sevrer plus tôt que ce que recommandent les spécialistes. Chaque femme qui souhaite allaiter doit être autorisée à le faire, partout et à tout moment. La décision des parents concernant l'alimentation de leur enfant est respectée par la société, la politique et dans le monde du travail. Chaque famille doit être soutenue en fonction de ses besoins individuels.

Des conditions appropriées pour les mères qui allaitent sont une nécessité. La société a intérêt à ce que le plus grand nombre possible d'enfants soient allaités pendant la **durée recommandée**, car il est incontesté que le lait maternel est le meilleur aliment pour les nourrissons et que l'allaitement est bénéfique pour la santé de la mère et de l'enfant.

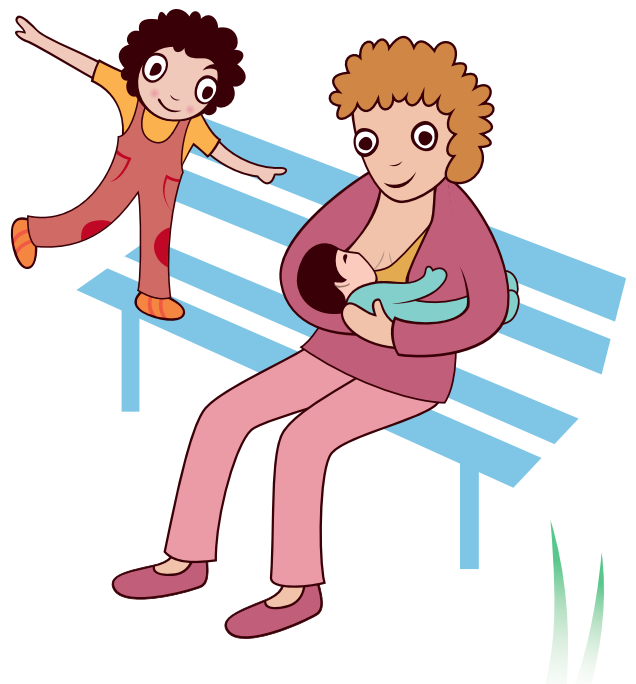
Le congé parental demandé par la Commission fédérale pour les questions familiales (COFF) représente une amélioration de ces conditions cadres. Il s'agit d'un modèle souvent éprouvé avec succès au niveau international en tant qu'instrument important de décharge temporelle pour soutenir les familles avec de jeunes enfants. Si la Suisse veut rester dans la course au niveau international et lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, elle doit investir dans une politique familiale moderne.

Les trois symposiums interdisciplinaires sur les thèmes « allaitement et sexualité », « protéger l'allaitement maternel : une responsabilité partagée » et « frein de langue » ont été très appréciés par les nombreuses personnes qui ont participé. Des résumés peuvent être consultés dans le présent rapport.

Un large groupe cible peut être atteint en présentant des informations dans un langage facile à lire et à comprendre. Pour commencer, les textes de la brochure d'allaitement en allemand ont été simplifiés en vue de la réimpression en 2021. Il s'agit maintenant de faire les adaptations dans toutes les autres langues. En outre, il est prévu pour 2022 de retravailler les aide-mémoire en langage facile et d'y ajouter des pictogrammes. De cette manière, un nombre encore plus élevé de personnes auront accès aux informations.

Nous remercions sincèrement toutes les personnes qui, en mettant à disposition leurs réseaux et leurs connaissances, contribuent à soutenir les parents et les mères qui allaitent. Un grand merci pour leur engagement est également dû à nos collaboratrices et aux membres du conseil de fondation.

Yvonne Feri
Présidente du conseil de fondation



Promotion allaitement maternel Suisse

Depuis plus de 20 ans, Promotion allaitement maternel Suisse s'emploie pour la mise en place de conditions juridiques et sociales optimales pour l'allaitement maternel. Elle contribue ainsi à ce que le plus grand nombre possible d'enfants soient allaités en Suisse.

En tant que centre de compétences national indépendant, Promotion allaitement maternel Suisse vise à faciliter l'accès des professionnelles, des professionnels et des parents aux informations en matière d'allaitement. La fondation s'emploie à ce que l'allaitement soit ancré dans les stratégies et mesures cantonales et fédérales liées à la promotion de la santé et à la prévention. La décision individuelle des parents de ne pas allaiter leur enfant est respectée.

Promotion allaitement maternel Suisse s'engage pour que l'allaitement et l'extraction du lait au poste de travail soient acceptés et encouragés ; elle offre son soutien aux mères si nécessaire.

Promotion allaitement maternel Suisse surveille les activités de l'industrie d'aliments pour nourrissons dans le but de garantir le respect de la protection de l'allaitement lors de la commercialisation des préparations pour nourrissons.

Promotion allaitement maternel Suisse est soutenue par de nombreuses **organisations et institutions œuvrant dans le domaine de la promotion de la santé.**

Organisations fondatrices : Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein, Office fédéral de la santé publique (OFSP), Concordia Assurance suisse de maladie et accidents, CSS Assurance, Helsana Assurances SA, Association suisse des consultantes en lactation et allaitement maternel (ASCL), La Leche League Suisse (LLL CH), Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI), gynécologie suisse (SSGO), Santé publique Suisse, Fédération suisse des sages-femmes (FSSF), Croix-Rouge suisse (CRS), Association suisse des diététicien-ne-s (ASDD), Fédération des médecins suisses FMH.

Informations fondamentales sur l'allaitement

L'allaitement maternel est la façon optimale de nourrir un bébé. Pendant les six premiers mois de vie, un nourrisson en bonne santé n'a besoin que de lait maternel. En complément à l'allaitement, des aliments peuvent être introduits progressivement au plus tôt au début du cinquième mois et au plus tard au début du septième mois. Il est conseillé de poursuivre l'allaitement, parallèlement aux aliments de complément, aussi longtemps que la mère et l'enfant le souhaitent.

Le lait maternel se modifie en fonction des besoins du nourrisson, il lui fournit des substances immunitaires et des anticorps et le protège ainsi des maladies infectieuses. Les enfants allaités ont un risque moindre de surpoids, de maladies circulatoires et d'hypertension. Allaiter offre aussi des avantages pour la mère, par exemple en réduisant le risque de développer un cancer du sein. Enfin, l'allaitement contribue à soulager le porte-monnaie et protéger l'environnement.

Même si on peut constater avec satisfaction un niveau élevé du taux d'allaitement juste après la naissance en Suisse, il reste beaucoup à faire en vue de la création de conditions optimales pour que le plus grand nombre possible d'enfants bénéficient d'un allaitement prolongé.

La protection et la promotion de l'allaitement maternel répondent à la stratégie globale de l'OMS dont le but est de mettre en œuvre des mesures pour garantir une alimentation optimale des nourrissons et des petits enfants.

Documents de base et études concernant l'allaitement maternel



Organisation

Le **conseil de fondation** est l'organe suprême de la fondation et responsable de sa direction stratégique. Il veille à ce que la **stratégie** soit mise en œuvre. Lors des deux réunions qu'il a tenues sous la direction de la présidente Yvonne Feri, il a notamment approuvé le rapport annuel et les comptes 2020 ainsi que le budget et la planification annuelle pour 2022.

La **commission scientifique** assure la réalisation des objectifs de la fondation selon les points de vue des spécialistes. À cette fin, elle soutient le conseil de fondation, le bureau de fondation et le secrétariat. Au cours de la période sous revue, la commission s'est réunie deux fois sous la direction de Dr med. Katharina Quack Lötscher. Des groupes de travail se sont chargés de réviser les FAQ (questions fréquemment posées), d'élaborer des guides d'allaitement en version succincte et en langage facile et d'accompagner la graphiste dans sa tâche de créer les nouvelles illustrations pour la brochure d'allaitement. Les directives « Feeding of the healthy neonate », remaniées par pédiatrie suisse (SSP), ont été bien accueillies par les membres et sont soutenues. La commission scientifique a en outre soumis une prise de position sur les nouvelles recommandations pour la néonatalogie en cas d'hypoglycémie et elle a fixé le thème du symposium de Zurich.

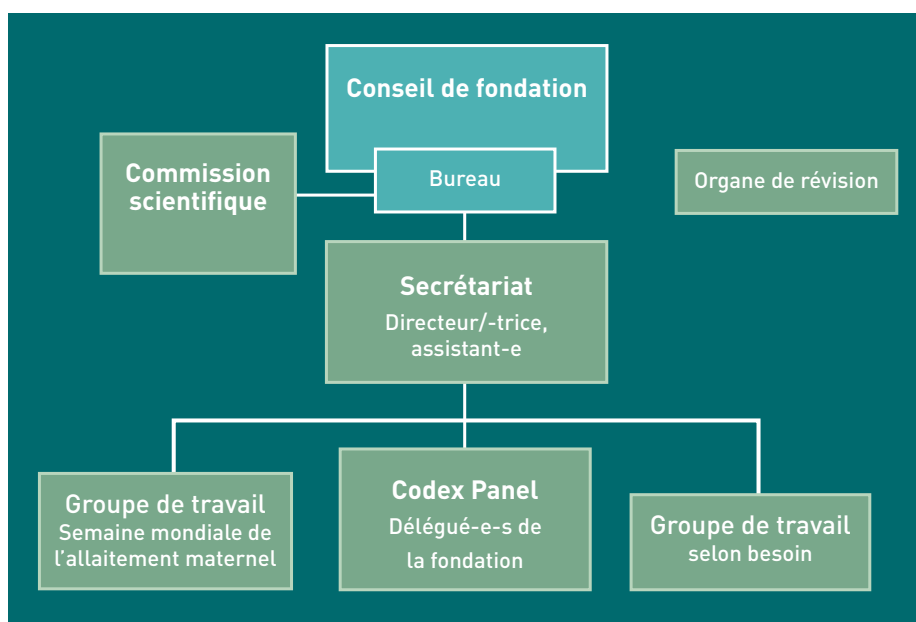
Les organisations partenaires représentées dans le **groupe de travail** chargé de planifier et mettre en œuvre la semaine mondiale de l'allaitement maternel sont les suivantes : Fédération suisse des sages-femmes, Association suisse des consultantes en lactation et allaitement maternel, La Leche League Suisse, gynécologie suisse, Association suisse des consultations parents-enfants, pédiatrie suisse, Association professionnelle de la pédiatrie ambulatoire.

Au sein du **Codex Panel**, qui surveille le respect du code de conduite et assure la communication avec les fabricants, les organisations suivantes défendent le point de vue de la promotion de l'allaitement maternel : pédiatrie suisse, Association suisse des consultantes en lactation et allaitement maternel, Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein, Fédération suisse des sages-femmes, Association suisse des consultations parents-enfants, La Leche League Suisse, Geneva Infant Feeding Association, Promotion allaitement maternel Suisse.

La fondation peut compter sur la collaboration d'une juriste pour traiter des **questions d'ordre juridique liées au domaine allaitement et travail**.

Une directrice et une assistante sont employées au **secrétariat** (140 % de postes).

Organigramme de Promotion allaitement maternel Suisse



Coronavirus en 2021

Au début de la pandémie, en 2020, une grande incertitude régnait en ce qui concerne l'allaitement en cas d'infection au coronavirus. Les expertes et experts ont pourtant rapidement convenu que les enfants peuvent être allaités, à condition que les règles d'hygiène et de conduite soient respectées.

Les vaccins étant disponibles en 2021, se posait alors la question de savoir s'il était judicieux de vacciner les mères qui allaitent. Des études ont montré que le risque de tomber malade était nettement plus important que celui d'effets secondaires. Très tôt, les sociétés spécialisées ont donc préconisé la vaccination. Une recommandation officielle de la Commission fédérale pour les vaccinations (CFV) pour les femmes qui allaitent et les femmes enceintes n'a pas tardé à suivre.

Nous avons régulièrement mis à jour les informations pertinentes sur notre site internet et répondu à un grand nombre de questions.

Dans le contexte de la pandémie et du travail à domicile, de nombreuses questions d'ordre juridique nous sont parvenues, auxquelles nous avons répondu avec l'aide d'une juriste.

Un regard au-delà des frontières

En Allemagne, une [stratégie nationale pour l'allaitement maternel](#) a été adoptée. Élaborée sur l'initiative du Ministère fédéral de l'alimentation et de l'agriculture et en coopération avec le Ministère fédéral de la santé et le Ministère fédéral de la famille, des personnes âgées, des femmes et de la jeunesse, elle est censée d'améliorer durablement la promotion de l'allaitement maternel en Allemagne. Ses objectifs sont une amélioration des conditions cadres pour l'allaitement, une meilleure acceptation de l'allaitement dans le public, l'augmentation de la motivation d'allaiter et le soutien aux femmes selon leurs besoins individuels.



Matériel d'information

Les informations indépendantes, basées sur les connaissances scientifiques et disponibles en différentes langues aident les parents à se préparer de manière optimale à la période d'allaitement. L'ensemble du matériel peut être commandé sur www.allaiter.ch/shop.

Pour faciliter l'accès aux nombreuses nouvelles offres, la boutique en ligne a été remaniée et dotée d'une fonction de filtrage. Plus de 1200 processus de commande ont été enregistrés au cours de l'année 2021.

Nouveau support d'information

Un texte en langage facile accompagné d'illustrations présente de manière succincte les informations les plus importantes sur l'allaitement. Le **dépliant** est disponible en 12 langues, une **affiche** en format A2 existe en français, allemand et italien. Le nouveau dépliant a trouvé un très bon écho et beaucoup de commandes ont d'ores et déjà été effectuées.

Le brochures, livres et films de Promotion allaitement maternel Suisse ont connu une forte demande :

- **Brochure d'allaitement « Allaiter – pour bien démarrer dans la vie » :**
62 000 exemplaires en 12 langues
- **Bande dessinée « Nouveaux horizons »**
sur le thème de l'allaitement et du post-partum :
300 exemplaires
- **Dépliant pour les pères :**
7000 exemplaires
- **Film de formation « Breast is best » :**
visionné 6000 fois
- **Court métrage « Breast is best »** en 14 langues :
visionné 23 000 fois
- **Film « L'allaitement des prématurés » :**
visionné 7000 fois

Au cours de l'année sous revue, la graphiste Judith Zaugg a créé de nouvelles illustrations pour la brochure d'allaitement en étroite collaboration avec un groupe de travail issu de la commission scientifique. Elles seront intégrées aux brochures en allemand, arabe, portugais et bosniaque/croate/serbe dont la réimpression est prévue pour 2022. D'autres versions linguistiques seront retravaillées en vue d'une publication en 2023.

En outre, plus de 10 000 commandes de brochures de l'administration fédérale sur la maternité et sur l'alimentation de la mère, du nourrisson et du petit enfant ont été effectuées dans la boutique en ligne de Promotion allaitement maternel Suisse. Ces commandes ont été transmises au « shop publications fédérales ».

En plus du matériel d'information disponible sous forme imprimée, plusieurs aide-mémoire peuvent être téléchargées, comme par exemple **Protection solaire durant la période d'allaitement**, **Recommandations concernant l'utilisation de sucettes** ou **Check-lists concernant l'allaitement au poste de travail**.



Symposiums

Au cours de l'année sous revue, nous étions en mesure d'organiser un symposium dans chaque région linguistique.

Allaitement et sexualité

Le thème du symposium de Zurich a éveillé l'intérêt d'environ 80 personnes. Comment fonctionne la contraception pendant la période d'allaitement ? Comment les couples vivent-ils et façonnent-ils leur intimité avant et après la naissance du bébé ? Les spécialistes qui ont participé ont reçu des informations et des outils de base qui leur permettront d'aborder et traiter le sujet avec sensibilité dans les consultations. D'autres thèmes étaient l'accompagnement des familles arc-en-ciel de la communauté LGBTQ+ ainsi que l'allaitement d'un enfant adopté.

Dr med. Gundula Hebisch, médecin spécialiste en gynécologie et obstétrique FMH, cheffe du service d'obstétrique à Frauenfeld, a informé sur la sexualité pendant la grossesse et la période d'allaitement. Au cours de la grossesse et après l'accouchement, la femme subit d'énormes changements sur les plans physique, mental et social. En même temps, elle doit continuer à être la partenaire du (futur) père de l'enfant. L'intervenante a évoqué la manière de répartir les rôles et les responsabilités au cours de ces périodes, la question de savoir quand les rapports sexuels sont interdits et quand ils ne le sont pas, ainsi que l'évolution de la relation de couple et de l'amour entre les partenaires. La sexualité pendant la grossesse normale n'est pas associée à des complications. Après l'accouchement, il faut neuf mois pour que le corps de la femme retrouve son état d'avant. Et un fait très important : le moment où elle reprend l'activité sexuelle après l'accouchement varie d'une femme à l'autre.

Diapositives

Dr med. Cora Vökt, médecin spécialiste en gynécologie et obstétrique FMH, consultante en lactation et allaitement maternel IBCLC, médecin-chef de la maternité de Grabs, a parlé de la contraception pendant la période d'allaitement. L'allaitement maternel est la plus ancienne forme de contraception et a toujours contribué à augmenter l'intervalle entre les naissances, favorisant ainsi la santé de la mère et de l'enfant. Après l'accouchement, la fertilité ne revient que progressivement. L'intervenante a abordé la régulation de l'ovulation. Chez les femmes qui n'allaitent pas, il est recommandé de commencer la

contraception trois semaines post-partum. Chez les femmes qui allaitent complètement, le moment de la première ovulation est retardé, mais sujet à des facteurs individuels et donc difficile à calculer. La majorité des femmes reprennent une activité sexuelle six semaines après l'accouchement. Il est donc important de discuter des besoins et des projets en matière de contraception déjà au moment de la sortie de l'hôpital et de prendre les mesures appropriées. Lors du choix d'une méthode contraceptive, les facteurs de risque et les souhaits individuels doivent être pris en compte. Les avantages et les inconvénients des nombreuses options de contraception qui existent pendant la période d'allaitement ont également été abordés.

Diapositives

Eva Kaderli, sage-femme et co-présidente de l'association faïtière Familles arc-en-ciel, a évoqué les besoins des couples lesbiens, des personnes trans et des familles adoptives. Dans les médias, les écoles, le système de santé, la politique ou la législation, la famille traditionnelle et le mode de vie hétérosexuel sont encore souvent considérés comme la norme sociale. Mais la réalité est bien plus diverse : les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres forment également des familles avec leurs enfants. Les familles arc-en-ciel sont souvent confrontées à des professionnel-le-s qui ne disposent pas de connaissances suffisantes des réalités de leur forme familiale. La nécessité de donner des explications en la matière peut être une source de stress supplémentaire pour les parents, voire les amener à ne pas profiter d'une offre. De l'autre côté, le manque de connaissances peut mettre les professionnel-le-s mal à l'aise et, par conséquent, avoir une influence négative sur la qualité du conseil. Les connaissances de base, l'empathie et l'autoréflexion sont des compétences importantes pour accompagner des mères lesbiennes, des personnes trans ou des parents adoptifs. À l'aide d'exemples, l'intervenante a montré quel langage on peut utiliser, comment réussir à impliquer la partenaire d'une femme qui allaite ou comment rencontrer un homme trans qui allaite. Pour terminer, elle a donné des explications sur la situation des familles adoptives.

Diapositives

Protocole clinique no 33 de l'ABM : soutien à l'allaitement chez les lesbiennes, gays, bisexuel(le)s, transgenres, queer, en questionnement et autres
L'histoire d'un père trans

Prisca Walliser, sage-femme, formatrice en éducation sexuelle et sexologue, s'est penchée sur les aspects psychologiques et la satisfaction du couple. La grossesse, la naissance, l'allaitement et la parentalité mettent la sexualité du couple à l'épreuve : le petit être humain qui détermine les jours et les nuits, la recherche de rôles, l'assimilation de l'expérience de l'accouchement, les différents besoins sexuels, l'allaitement et le fait que « les zones érogènes sont occupées par le bébé ». Lors de la conférence, les participant-e-s ont reçu un outil de base pour un conseil axé sur les solutions : comment aborder et suivre le thème de la sexualité de manière sensible ? Les connaissances sur les schémas de réaction sexuelle et sur les problèmes courants leur permettront de pouvoir faire la différence entre les préoccupations des femmes et celles des hommes et de renforcer leurs compétences en matière de conseil sur les questions liées à la sexualité.

Diapositives

Nous remercions Promotion Santé Suisse, EFFIK, Ardo et Nutrolife GmbH pour le soutien accordé au symposium de Zurich.



Protéger l'allaitement : une responsabilité partagée

Co-organisé par Promotion allaitement maternel Suisse et le CHUV (Centre hospitalier universitaire vaudois), le symposium interdisciplinaire qui s'est tenu à Lausanne proposait des interventions et des échanges sur la thématique de la semaine mondiale de l'allaitement « Protéger l'allaitement : une responsabilité partagée ». Toutes et tous sont encouragé-e-s à créer des conditions favorables à l'allaitement maternel dans tous les domaines de la société.

Des professionnel-le-s de la santé de différents horizons, mais aussi des représentant-e-s d'autres disciplines et organisations ont exprimé leurs points de vue sur les questions liées au soutien, à la protection et à la promotion de l'allaitement maternel. 43 personnes ont participé sur place, 74 autres ont suivi la retransmission en ligne. Les réactions au symposium étaient pour la plupart positives. Nous remercions sincèrement l'équipe du CHUV pour le soutien à l'organisation et la mise à disposition des locaux.

Le symposium a commencé avec un discours sur la nécessité des banques de lait maternel, tenu par la conseillère d'État **Rebecca Ruiz**, cheffe du Département de la santé et de l'action sociale du canton de Vaud (DSAS). En collaboration avec le CHUV et Transfusion interrégionale CRS (Croix-Rouge suisse), la première banque de lait en Suisse romande ouvrira début 2022 à Lausanne, avec le soutien du DSAS.

Britta Boutry-Stadelmann, PhD, IBCLC, consultante pour GIFA-IBFAN et coordinatrice WBTi, a présenté le premier rapport WBTi (World Breastfeeding Trend initiative) pour la Suisse. La WBTi cherche à analyser l'évolution des conditions cadres favorables à l'allaitement maternel. Au moyen de 15 indicateurs définis de manière uniforme au niveau international, la situation dans les différents pays est évaluée. La Suisse a obtenu 48 points sur 100. Les auteures du rapport recommandent d'élaborer une stratégie nationale en matière d'allaitement et de mettre à disposition un financement public suffisant. Les critères de l'IHAB (Initiative Hôpitaux Amis des Bébé)s doivent servir de référence à toutes les maternités et cliniques pédiatriques, auxquelles un soutien financier pour la certification doit être accordé. Il est également recommandé d'inscrire dans la loi le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel et les résolutions de l'Assemblée mondiale de la santé (AMS) y relatives. La législation doit être adaptée afin

de prolonger le congé de maternité et de paternité au moins jusqu'à la durée de l'allaitement exclusif recommandée par l'OMS. Et finalement, une stratégie pour la collecte annuelle de données nationales sur l'allaitement et la nutrition conformément aux lignes directrices de l'OMS doit être élaborée et mise en œuvre.

Diapositives

La première table ronde a abordé les différents aspects de la responsabilité de la société pour la protection de l'allaitement, tels que l'allaitement dans l'espace public, l'implication des pères ou la contribution que d'autres parents peuvent apporter en partageant leurs propres expériences.

Julie Champenois Wittlin, infirmière et consultante en lactation IBCLC, a présenté l'initiative mamamap. L'application mamamap permet de trouver des espaces allaitement publics. Initiée par Alexandra Javor dans le cadre de sa formation en consultante en lactation, elle est aujourd'hui gérée par Promotion allaitement maternel Suisse. Chaque personne peut indiquer de nouveaux endroits. Promotion allaitement maternel Suisse se charge ensuite de contacter les propriétaires et de clarifier les détails. Les utilisatrices ont la possibilité de donner leur feedback via l'application.

Diapositives

André Berthoud, psychologue-psychothérapeute FSP et responsable de l'association Superpapa, a plaidé en faveur d'une plus grande implication des pères. L'association Superpapa a pour objectif de faire découvrir aux futurs pères de nouvelles voies de réflexion, de nouveaux horizons et de nouveaux enjeux. L'intervenant a souligné qu'il n'est pas question de leur imposer une certaine façon de penser la paternité. L'égalité entre mères et pères ne doit pas reposer sur une répartition égalitaire des tâches mais plutôt sur un partage équitable, respectueux et co-construit.

Cristina Guillet, représentante de l'association Né trop tôt, a expliqué le principe du soutien par les pairs. En utilisant l'exemple de sa propre histoire en tant que mère de quatre enfants, dont des jumeaux prématurés, elle a évoqué le soutien qu'elle et sa famille ont reçu et pourquoi il est important que cette aide ne soit pas seulement apportée par des professionnel-le-s mais aussi par des parents ayant vécu des expériences similaires. Avec l'association Né trop tôt, elle s'engage en faveur d'autres parents de prématurés au service de néonatalogie du CHUV.

Diapositives

La deuxième table ronde était consacrée aux rôles des professionnel-le-s de la santé. Des représentant-e-s de différentes spécialités périnatales, employé-e-s dans le secteur public ou privé, dans des hôpitaux ou ailleurs, ont discuté de leur rôle dans la protection et le soutien de l'allaitement et ont partagé leurs expériences.

Le premier sujet abordé était le suivi hospitalier.

Valérie Avignon et **Marina Silva Ferreira**, sages-femmes au CHUV, ont présenté l'étude « Impact Préparation à la naissance » (PANP). Elles ont montré l'impact positif qu'une bonne préparation peut avoir sur l'initiation de l'allaitement, sur l'allaitement exclusif à la sortie de la maternité et sur la durée globale de l'allaitement.

Diapositives

Amélie Catry, consultante en lactation IBCLC au CHUV, a expliqué le déroulement d'une préparation à l'allaitement dans les situations à risques. Un conseil prénatal est proposé dans le cas d'une grossesse à risque. Les différents scénarios possibles y sont abordés et il est rappelé que pour les prématurés, le lait maternel est non seulement un aliment mais aussi un médicament. Il a été démontré qu'avec une bonne information et un bon soutien aux parents, un taux d'allaitement de 87 % peut être atteint à la sortie de la maternité.

Diapositives

Le professeur **David Baud**, chef du Service d'obstétrique du CHUV, a montré le rôle que l'allaitement joue dans le suivi obstétrical. Il a présenté les résultats d'une étude concernant les examens médicaux prénataux : sur une durée totale de consultation de 23 minutes, seules 39 secondes étaient consacrées au sujet de l'allaitement. Des conseils prénataux donnés par une sage-femme peuvent résulter en une augmentation de 68 % du taux de succès de l'allaitement. Les chances d'un allaitement réussi à long terme sont meilleures si une sage-femme est présente à l'accouchement. Un effet positif peut également être obtenu en proposant des cours de formation en la matière pour les gynécologues.

Diapositives

Le suivi extra-hospitalier était le thème de la deuxième partie.

Mireille Voumard, infirmière responsable petite enfance auprès de la fondation Soins Lausanne, Espace Prévention Lausanne, a parlé des tâches des professionnelles de la santé dans le domaine de la petite enfance. Elles accompagnent les parents pendant les quatre premières années de vie de l'enfant, leur offrant écoute, soutien, conseils et orientation. Dans le canton de Vaud, cet accompagnement fait partie d'un programme cantonal de prévention. Toutes les familles sont contactées environ trois semaines après la naissance d'un enfant pour leur proposer les services. De nombreux partenaires sont impliqués et chaque équipe dispose de consultantes en lactation. Les parents sont soutenus pour trouver leur propre voie.

Diapositives

L'intervention de **Dr Claude Bertoncini**, pédiatre et président du Groupement des pédiatres vaudois, a porté sur l'allaitement dans les consultations pédiatriques. Selon le docteur Bertoncini, les différences sociales influencent le succès, voire l'échec de l'allaitement. Parmi les influences négatives sur le taux et la durée de l'allaitement figurent le surmenage des parents, la pression au travail, des conseils contradictoires et la durée insuffisante du congé parental. Il juge la recommandation de l'OMS incompatible avec le « mode de vie occidental ». Pour lui, le rôle du pédiatre est d'accompagner les parents dans leur choix, sauf s'il y a un risque pour l'enfant.

Diapositives

Marie-Josée Gagnon a donné un aperçu du rôle et des tâches d'une sage-femme indépendante. Celle-ci reprend les fonctions de la maternité et visite les familles dès le lendemain de leur retour jusqu'au 56^e jour post-partum. La sage-femme est disponible 7 jours sur 7. En plus de surveiller le poids et l'état de santé du nouveau-né, elle apporte un soutien à l'allaitement.

Diapositives

Pour conclure, **Dr Céline Fischer Fumeaux**, pédiatre au service de néonatalogie du CHUV, a présenté les nouvelles recommandations suisses pour l'alimentation du nouveau-né dans les premiers jours de vie. Dix ans après la publication des directives concernant l'alimentation des nouveau-nés sains par la SSP (aujourd'hui pédiatrie suisse) le texte a été entièrement révisé par un groupe interdisciplinaire de sages-femmes, consultantes en lactation, nutritionnistes, médecins (gastro-entérologues pédiatres, néonatalogues, obstétriciennes) de différentes régions du pays. Il fournit des conseils actuels, consensuels et factuels pour les professionnel-le-s de la santé impliqué-e-s en périnatalité, en insistant sur l'importance de la promotion et du soutien de l'allaitement maternel. Les recommandations sont disponibles sur le site de la Swiss Society of Neonatology (SSN) en lieu et place de celles datant de 2011.

Diapositives

Feeding of the healthy neonate



Ankyloglossie ou frenulum court

Le symposium de Lugano était consacré au thème du frein de langue. L'ankyloglossie ou frenulum court est un sujet très discuté en médecine. Bien que nombre d'études et de preuves aient été publiées ces dernières années, une définition standard fait toujours défaut. Il existe plusieurs classifications mais aucune ligne directrice claire pouvant être utilisée par tous les groupes professionnels impliqués, tels que les sages-femmes, les infirmières, les pédiatres, les ORL, les logopédistes et les dentistes. Le symposium a suivi une approche interdisciplinaire, car la collaboration entre plusieurs professionnel-le-s est indispensable pour poser un diagnostic et procurer un traitement approprié. L'objectif était de donner des informations utiles, basées sur les connaissances scientifiques actuelles, sur l'approche et la gestion du sujet, de souligner l'importance d'une intervention ciblée et précoce et de fournir des outils pour évaluer un frenulum court.

Nous avons pu accueillir 27 personnes sur place, 79 autres ont suivi la manifestation en ligne. Le symposium a suscité un écho très positif, le seul aspect critiqué étant la faible participation des pédiatres. Nous remercions sincèrement l'équipe de l'EOC (Ente ospedaliero cantonale) pour le soutien à l'organisation et la mise à disposition des locaux.

Veronica Moretti, logopédiste et déglutologue exerçant dans un cabinet privé à Lugano, a abordé la question de savoir quand et pourquoi il faut intervenir en cas de frein de langue trop court. Elle a emmené les participant-e-s sur un voyage à travers le développement physiologique et pathologique des fonctions orales. Les mouvements de déglutition et oro-faciaux appropriés sont le résultat d'un développement neurophysiologique qui commence dans la phase embryonnaire et se poursuit tout au long des différents stades de croissance d'un individu. Un frein de langue trop court peut entraver le déroulement normal de ce processus et provoquer des modifications morphologiques et fonctionnelles dans la région de la bouche, ayant des conséquences notamment sur l'allaitement, la déglutition, la mastication et la formation de sons. Être en mesure d'appréhender le développement physiologique de ces capacités et d'évaluer leurs changements lorsque le frein de langue est trop court est, selon l'intervenante, une condition préalable pour comprendre quand et pourquoi une intervention chirurgicale peut être d'une importance cruciale.

Diapositives

Claudia di Salvo, sage-femme et consultante en lactation IBCLC, enseignante pour Skill2set S.r.l.s, a mis l'accent sur les questions liées à l'allaitement. Un frein de langue trop court peut poser différents problèmes concernant l'alimentation du bébé et constitue l'une des causes du sevrage précoce. Un-e professionnel-le compétent-e est en mesure de reconnaître les modifications du mécanisme physiologique de la succion engendrées par les caractéristiques du frein sublingual. Comprendre les processus qui conduisent aux difficultés d'allaitement permet à ces spécialistes de fournir les soins appropriés à la mère et à son enfant et de soutenir, promouvoir et protéger l'allaitement. L'intervenante a souligné qu'une approche multidisciplinaire est souvent essentielle pour obtenir des résultats satisfaisants et permettre à la mère de continuer à allaiter. Même dans les cas où une frénotomie n'est pas envisageable, la mère et l'enfant peuvent profiter du soutien d'une consultante en lactation expérimentée. À l'exemple de cas cliniques il a été illustré comment cette intervention peut influencer l'allaitement grâce à l'identification précoce du problème et à la planification de soins individuels.

Dr med. Etienne Jacot, médecin assistant en laryngologie à l'Ospedale Regionale di Lugano, a résumé les avis des spécialistes pour et contre la frénotomie. Il est bien connu que le frein de langue trop court peut causer des problèmes chez le nouveau-né, par exemple des difficultés nutritionnelles, comme plus tard à l'âge pédiatrique, par exemple en lien avec l'articulation. L'un des traitements disponibles est la frénotomie. Cependant, elle présente non seulement des avantages mais aussi des risques. Une vue d'ensemble des avis de spécialistes de différents domaines, comme la néonatalogie, la chirurgie ou la neuropédiatrie, a permis de s'informer sur les avantages et les inconvénients de cette procédure chirurgicale apparemment simple.

Diapositives

Nous remercions Promotion Santé Suisse pour le soutien accordé aux symposiums de Lausanne et Lugano.

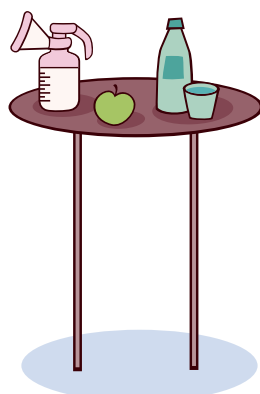
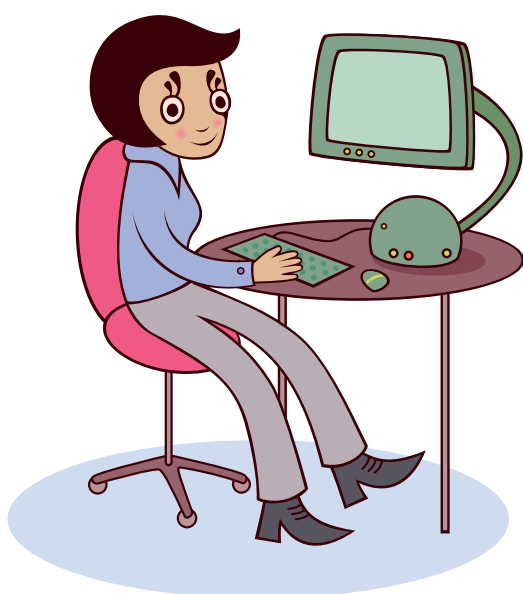
Mise en réseau

En raison de la pandémie, le nombre de congrès et de conférences était réduit. Promotion allaitement maternel Suisse était présente avec un stand lors des manifestations suivantes : journée d'études de l'Association suisse des consultations parents-enfants (ASCPE) à Lucerne, congrès de l'Association professionnelle de la pédiatrie ambulatoire à Pfäffikon, congrès d'allaitement de l'Association suisse des consultantes en lactation et allaitement maternel (ASCL) à Soleure, symposium pour sages-femmes à Winterthour et congrès de la Fédération suisse des sages-femmes à Locarno.

En joignant du matériel d'information à des revues spécialisées, il était possible d'atteindre les professionnel-le-s. Un envoi adressé aux pédiatres a eu pour objectif d'attirer l'attention sur les jaquettes pour le carnet de santé.

Au cours de l'année sous revue, Promotion allaitement maternel Suisse a de nouveau mis à disposition du matériel d'information dans le but de le distribuer lors de cours de formation et de perfectionnement.

Sur mandat de Promotion Santé Suisse, les besoins des cantons en matière de promotion de l'allaitement maternel en Suisse ont été évalués via l'Association des responsables cantonaux pour la promotion de la santé (ARPS). Le questionnaire a été rempli 27 fois en allemand et 3 fois en français. La plupart des personnes qui ont répondu ont jugé très bonnes ou bonnes les offres de Promotion allaitement maternel Suisse. Leurs indications précieuses ont déjà été mises en œuvre ou sont prévues de l'être.



Allaitement et travail rémunéré

Il est possible de concilier allaitement et travail rémunéré. Plusieurs dispositions de la **loi sur le travail (LT)** et des **ordonnances y relatives (OLT 1 et OLT 3)** sont consacrées à ce sujet.

La **check-list pour les mères qui allaitent** et reprennent le travail rémunéré, les **questions juridiques fréquemment posées** ainsi que les **informations pour les employeurs** et la **check-list concernant l'aménagement d'une salle d'allaitement** sont des moyens d'information prisés pour permettre aux femmes d'allaiter ou tirer le lait au lieu de travail.

Pauses d'allaitement

En 2021, Promotion allaitement maternel Suisse a de nouveau informé les parents, sensibilisé les employeurs et, avec le soutien de la juriste, répondu à plus d'une centaine de questions. Ces questions montrent qu'il n'est pas encore de règle que les mères puissent facilement prendre les pauses d'allaitement rémunérées auxquelles elles ont droit, et ce en dépit du fait que l'ordonnance correspondante est en vigueur depuis 2014 déjà.

Enquête

Afin d'établir un bilan de la situation en matière d'allaitement côté employeurs, un questionnaire a été envoyé en 2021 à 77 grandes entreprises de commerce suisses. Seuls 11 questionnaires remplis complètement ou partiellement ont été retournés (taux de réponse de 14 %).

Bien que la situation des femmes qui allaitent soit satisfaisante dans les entreprises qui ont répondu, il y a encore une marge d'amélioration, notamment en ce qui concerne la transmission des informations par les employeurs. Trop souvent, les employées doivent s'informer elles-mêmes sur les possibilités d'allaiter au lieu de travail.

Les contacts avec les entreprises ont donné l'occasion d'attirer l'attention sur les supports d'information de Promotion allaitement maternel Suisse concernant la reprise du travail après le congé de maternité.

Activités promotionnelles de l'industrie

Dans l'objectif de protéger l'allaitement, des restrictions de la publicité pour les substituts du lait maternel ont été introduites dans diverses réglementations :

- [Loi sur les denrées alimentaires](#)
- [Code international](#)
- [Code de conduite suisse](#)

Promotion allaitement maternel Suisse surveille les activités promotionnelles de l'industrie et intervient en cas de non-respect du code de conduite.

Depuis de nombreuses années, Promotion allaitement maternel Suisse s'investit pour que le code de conduite suisse s'aligne davantage sur le Code international de l'OMS et qu'il réglemente également les préparations de suite et les aliments de complément. L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires a mandaté le [Codex Panel](#) de compléter le code de conduite suisse par des engagements volontaires qui vont au-delà des dispositions de la loi. Le code a par la suite été entièrement révisé et les fabricants ont fait des concessions supplémentaires. Les exigences plus larges qui restent en discussion sont désormais indiquées de manière visible dans le [code de conduite](#).

Il est réjouissant de constater que l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires a réagi à la problématique du marketing croisé des préparations pour nourrissons et des préparations de suite. L'industrie a été instamment invitée de présenter des différences plus claires au niveau des emballages.

Substituts du lait maternel – Appel à l'action

Dans un [appel à l'action](#), l'OMS, l'UNICEF et plusieurs autres organisations ont invité les fabricants de substituts du lait maternel à s'engager publiquement à respecter pleinement le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel (International Code of Marketing of Breast-Milk Substitutes) et toutes les résolutions ultérieures d'ici 2030.

Banques de lait

La première banque de lait en Suisse romande ouvrira début 2022 à Lausanne. Reposant sur un modèle innovant, elle est créée en coopération entre le CHUV et la Croix-Rouge suisse, avec le soutien du Département de la santé et de l'action sociale du canton de Vaud (DSAS). Dr Céline Fischer Fumeaux, membre de la commission scientifique de Promotion allaitement maternel Suisse, et Jacqueline Barin ont joué un rôle important dans la réalisation de ce projet.

Allaiter en route, mamamap

Un grand nombre d'adresses supplémentaires sont intégrées à [mamamap](#), l'application qui permet de trouver des espaces allaitement publics. Le répertoire contient plus de 2000 entrées et est consulté environ 10 000 fois par mois.



Semaine mondiale de l'allaitement maternel

La semaine mondiale de l'allaitement maternel 2021 a donné l'occasion aux organisations impliquées de rappeler la responsabilité partagée pour créer des conditions cadres favorables à l'allaitement maternel dans tous les domaines de la société. Sous la devise « Protéger l'allaitement : une responsabilité partagée », une multitude de manifestations et activités ont été organisées entre le 18 et le 25 septembre.

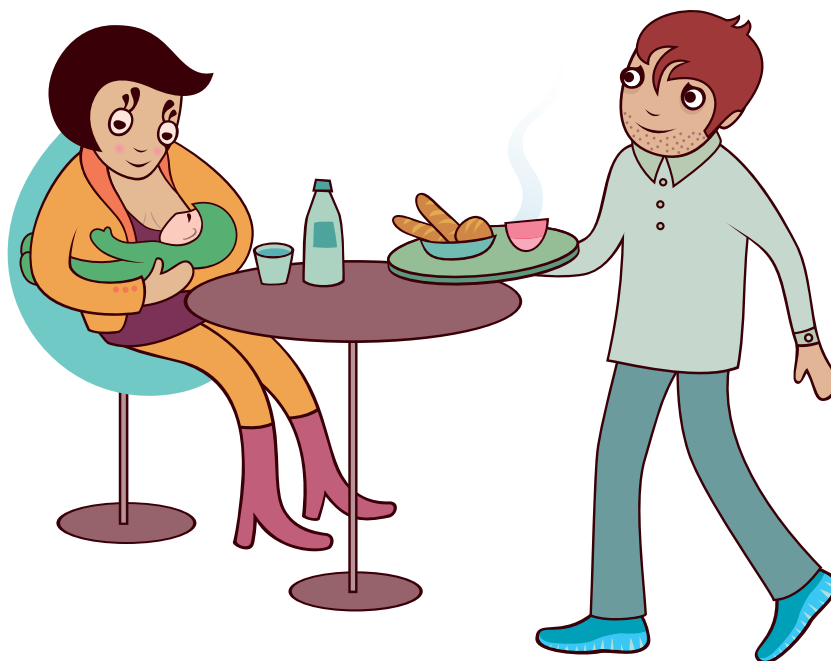
De nombreuses mères en Suisse souhaitent allaiter leur enfant. Malheureusement, des difficultés d'organisation les amènent souvent à sevrer plus tôt que ce que recommandent les spécialistes. Chaque femme qui souhaite allaiter doit être autorisée à le faire, partout et à tout moment. La décision des parents concernant l'alimentation de leur enfant est respectée par la société, la politique et dans le monde du travail. Chaque famille doit être soutenue en fonction de ses besoins individuels. Des conditions appropriées pour les mères qui allaitent sont une nécessité. La société a intérêt à ce que le plus grand nombre possible d'enfants soient allaités pendant la durée recommandée. Cela nécessite :

- des conseils et du soutien illimités et gratuits, fournis par des professionnelles et professionnels disposant d'une formation reconnue et de suffisamment de temps pour accompagner les familles ;
- un allègement des charges des familles grâce à une participation active du père et un congé parental ;
- l'acceptation de l'allaitement en public et sur le lieu de travail ;
- des crèches où il est parfaitement possible d'allaiter les enfants ou de leur donner du lait maternel ;
- des modèles de travail flexibles pour les familles ;
- la promotion et le financement de banques de lait.

La semaine mondiale de l'allaitement maternel est célébrée dans plus de 120 pays chaque année depuis 1991. En Suisse, la campagne est organisée par Promotion allaitement maternel Suisse en collaboration avec la Fédération suisse des sages-femmes, l'Association suisse des consultantes en lactation et allaitement maternel, La Leche League Suisse, gynécologie suisse, l'Association suisse des consultations parents-enfants, pédiatrie suisse et l'Association professionnelle de la pédiatrie ambulatoire. Un soutien financier a été apporté en 2021 par la fondation Promotion Santé Suisse et l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires. La campagne s'est inspirée des objectifs de développement durable 16 et 17 de l'ONU, qui visent à promouvoir des sociétés justes, pacifiques et ouvertes à toutes et à tous et à renforcer les partenariats au niveau mondial.

La graphiste renommée Judith Zaugg a conçu les illustrations pour la semaine mondiale de l'allaitement. Près de 3300 cartes postales, 6800 affiches et 7000 jaquettes pour le carnet de santé portant le slogan ont été distribuées. Les organisations partenaires et des comités d'organisation locaux ont mis sur pied 139 activités sur les plans local et régional.

Grâce au soutien généreux de la fondation Larsson Rosenquist, il était possible de produire un nombre supplémentaire de 20 000 jaquettes de l'édition 2021 qui peuvent toujours être commandées.



Finances

Compte de résultat

	en CHF	2021	2020
Recettes découlant de projets		135'471.00	152'620.00
Recettes découlant de matériel d'information		120'396.03	147'460.04
Subventions de fonctionnement		106'112.75	106'250.40
Total Produits d'exploitation		361'979.78	406'330.44
Dépenses pour projets		-76'469.92	-110'965.56
Dépenses pour matériel d'information		-54'903.52	-89'891.52
Charges de personnel		-183'074.36	-163'279.15
Autres charges d'exploitation		-43'532.16	-43'269.80
Amortissements et correction de valeur sur immobilisations corporelles		-1'884.00	-1'884.00
Total Charges d'exploitation		-359'863.96	-409'290.03
Résultat d'exploitation		2'115.82	-2'959.59
Produits financiers (intérêts bancaires)		47.95	59.30
Charges financières (frais bancaires)		-249.65	-257.90
Résultats de l'exercice avant flux de fonds de projet		1'914.12	-3'158.19
Prélèvement du fonds de projet		0.00	0.00
Attribution au fonds de projet		0.00	0.00
Résultats de l'exercice en faveur/à la charge du capital de fondation		1'914.12	-3'158.19

Bilan au 31 décembre

	en CHF	2021	2020
ACTIF			
Trésorerie		497'014.51	514'504.26
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services		13'058.20	26'516.80
Stocks		41'519.75	41'806.85
Actifs de régularisation		46'642.10	23'922.50
Total Actif circulant		598'234.56	606'750.41
Immobilisations corporelles		2'062.00	3'767.00
Total Actif immobilisé		2'062.00	3'767.00
TOTAL ACTIF		600'296.56	610'517.41
PASSIF			
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services		59'287.25	24'740.62
Provisions à court terme		5'000.00	49'000.00
Passifs de régularisation		14'111.88	16'793.48
Total Capitaux étrangers à court terme		78'399.13	90'534.10
Total Capitaux étrangers		78'399.13	90'534.10
Fonds de projet		170'000.00	170'000.00
Capital de fondation		349'983.31	353'141.50
Résultat de l'exercice en faveur/à la charge du capital de fondation		1'914.12	-3'158.19
Total Capitaux propres		521'897.43	519'983.31
TOTAL PASSIF		600'296.56	610'517.41



VON GRAFFENRIED
TREUHAND

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint au Conseil de fondation de la Promotion allaitement maternel Suisse, Köniz

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de la Promotion allaitement maternel Suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans la fondation contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et à l'acte de fondation.

Berne, le 21 février 2022 ge/stn

Von Graffenried AG Treuhand

Peter Geissbühler
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Stephan Richard
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Annexes:

Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)

Von Graffenried AG Treuhand

Waaghausgasse 1, Postfach, CH-3001 Bern, Tel. +41 31 320 56 11

Soutien financier

Le financement de Promotion allaitement maternel Suisse repose sur plusieurs piliers :

- Comme nous assumons des tâches d'intérêt public et visant à améliorer la santé de la population, les pouvoirs publics financent une partie de nos coûts liés à des projets.
- Une autre partie des coûts liés à des projets est prise en charge par des donateurs et donatrices privés, des donateurs institutionnels et des fondations donatrices.
- Des entreprises de divers secteurs soutiennent certains projets. Cela représente pour elles une possibilité d'assumer leur responsabilité sociale. Les entreprises n'ont aucune influence sur les projets ou les informations transmises.

Les organisations et entreprises mentionnées ci-après ont soutenu Promotion allaitement maternel Suisse durant la période sous revue :

- Antistress SA
- Ardo medical SA
- Association suisse des consultantes en lactation et allaitement maternel (ASCL)
- Association suisse des consultations parents-enfants (ASCPE)
- Comité pour l'UNICEF Suisse et Liechtenstein
- Concordia Assurance suisse de maladie et accidents SA
- EFFIK
- Fédération suisse des sages-femmes (FSSF)
- Fondation Larsson Rosenquist
- gynécologie suisse (SSGO)
- Ligue suisse contre le cancer
- Nutrolife GmbH
- Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV)
- Promotion Santé Suisse
- Toppharm Pharmacies

Un soutien financier a été accordé par les cantons suivants :

Appenzell Rhodes-Extérieures, Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Berne, Fribourg, Glaris, Grisons, Jura, Nidwald, Obwald, Saint-Gall, Schaffhouse, Schwyz, Soleure, Tessin, Thurgovie, Uri, Vaud, Zurich.

Promotion allaitement maternel Suisse tient à exprimer sa gratitude pour ce précieux soutien.



Perspectives

Les tâches mentionnées ci-après revêtiront une importance particulière au cours de l'année 2022.

Mise en pratique de la stratégie

Les travaux visant à mettre en pratique la stratégie, révisée en 2020, seront poursuivis. Le financement des activités opératives restera l'objectif prioritaire du conseil de fondation et de la direction.

Lait de donneuses et banques de lait

Les lacunes concernant l'accès aux banques de lait doivent être comblées – du moins pour les prématurés. Cela nécessite un large soutien par tous les acteurs de la société. Une meilleure répartition géographique des banques est souhaitable et elles devraient être accessibles à un plus grand nombre d'enfants. La mise en place d'une infrastructure fiable servirait à satisfaire les besoins des donneuses de lait tout comme ceux des utilisatrices. Selon l'avis de Promotion allaitement maternel Suisse, une condition préalable à cela est que le lait maternel soit désigné dans la loi comme denrée alimentaire ou produit sanguin, voire organe. La création de banques de lait pour prématurés dans toutes les régions du pays doit être accompagnée par des projets de recherche et une analyse coûts-efficacité pour évaluer les bénéfices. Des campagnes d'information sur les avantages du lait maternel et les risques liés à l'échange de lait non contrôlé sont également nécessaires.

Brochure d'allaitement

Il est prévu pour 2022 de produire des brochures d'allaitement en allemand, arabe, bosniaque/croate/serbe et portugais avec les nouvelles illustrations ainsi que l'adaptation des textes en langage facile dans quatre langues supplémentaires.

Informations en langage facile

Différents aide-mémoire seront adaptés en langage facile et munis d'illustrations.

Allaitement et travail rémunéré

L'objectif prioritaire est de prolonger la durée de l'allaitement grâce à de meilleures conditions pour concilier allaitement et travail. Les employeurs doivent être sensibilisés à cette question. Le soutien aux travailleuses qui allaitent dépend de conditions cadres appropriées à l'entreprise. Promotion allaitement maternel Suisse va continuer d'une part à

motiver les employeurs à fournir l'infrastructure et le soutien nécessaires, et d'autre part à informer les femmes sur leurs droits. Ces tâches sont facilitées par des réponses aux questions relevant de différents domaines ainsi qu'un choix d'aide-mémoire et de check-lists qui se trouvent sur le site internet de Promotion allaitement maternel Suisse. L'offre des conseils donnés par une juriste sera poursuivie.

Publicité pour les préparations pour nourrissons

Promotion allaitement maternel Suisse s'investit pour que les restrictions de la publicité pour les préparations pour nourrissons, exigées par l'OMS, soient mises en œuvre en Suisse.

Semaine mondiale de l'allaitement maternel 2022

« S'engager pour l'allaitement », tel est le slogan de la semaine mondiale de l'allaitement qui se déroulera du 17 au 24 septembre.

Symposiums 2022

Le symposium de Zurich, consacré au thème « Allaitement et famille », aura lieu le 9 septembre de nouveau au Volkshaus.

Il est prévu d'organiser un symposium à Lausanne le 21 septembre.

À Bellinzona, un symposium sur le thème « Le mamme lo sanno ! » (les mères le savent bien) aura lieu le 22 septembre.

Informers les parents sur le développement sain des enfants

L'application Parentu de l'association de parents « Eltern-PushApp » se sert des moyens techniques aujourd'hui disponibles pour transmettre aux parents des renseignements actuels et des suggestions pour organiser la vie familiale au quotidien. Les textes au sujet de l'allaitement sont rédigés et mis à jour par Promotion allaitement maternel Suisse.

Promouvoir et faciliter l'allaitement, fournir des informations indépendantes.

Avec un don, vous soutenez Promotion allaitement maternel Suisse dans son action.

IBAN CH28 0844 0731 9302 9001 8
Banque CLER
CH-4002 Bâle
No de clearing 8440
Compte postal 40-8888-1
BIC BCLRCHBB

Pour les dons en ligne :
www.allaiter.ch/dons

Merci beaucoup !

Promotion allaitement maternel Suisse
Schwarztorstrasse 87
CH-3007 Berne

Téléphone +41 (0)31 381 49 66

www.allaiter.ch
contact@allaiter.ch



Promotion
allaitement maternel
Suisse